

|  |  |
| --- | --- |
| Réunion (intitulé) :**COPIL 2 en visio - Projet sensibilisation de professionnels du médico-social, des MDPH et des familles à la DV, DA et surdicécité** | [x]  Groupe de travail externe[ ]  Réseau partenaires[ ]  Référent situation[ ]  Groupe de travail Interne[ ]  Dispositif Intégré |

**COMPTE-RENDU**

**Auteur :**

Isabelle ROBIN

**Date** : 01/09/2021

# ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Tour d’écran : faisons connaissance

Résumé synthétique sur le COPIL N°1 qui s’est tenu en juin dernier

Points d’éclairages : éléments de réponses aux questions soulevées

Ebauche d’un cahier des charges par l’intelligence collective

# SYNTHESE DES ECHANGES - PRODUCTIONS

Synthèse du 1er COPIL :

🡪 Eléments de contexte :

Une ERHR dont les missions sont d’apporter un appui aux personnes, leur entourage et aux professionnels pour la construction de leur parcours de vie lorsqu’ils rencontrent des difficultés, des freins, des limites à la construction de ces parcours. Cela implique de repérer ces situations et en l’occurrence concernant les déficiences sensorielles, l’ERHR a fait le constat que nombre de situations qui bénéficient d’un accompagnement sur une structure adulte ont une prise en compte de leur problématique sensorielle minorée ou parfois absente par méconnaissance des impacts d’une DV, d’une DA ou d’une surdicécité. Ces établissements disent avoir besoin d’une sensibilisation aux troubles sensoriels, prenant conscience que leur manque de connaissance peut entrainer des accompagnements inadaptés ou pouvant être optimisés. Ce projet fait suite aussi à des actions de Collectifs d’Echange et répond à 2 actions du 3ème schéma handicap rare.

Il est dans les missions de l’ERHR de repérer les besoins sur son territoire et d’apporter un appui aux pratiques professionnelles et développement des compétences par des actions d’information, de sensibilisation ou de formation en mobilisant les compétences individuelles et collectives de son territoire. L’ERHR prend appui sur les ressources du territoire mais aussi sur les centres de ressources. L’ERHR est pilote de l’action sur un principe de co-construction avec les partenaires sur des modalités de travail par l’intelligence collective.

Lors du 1er COPIL, deux ateliers on été conduits. Le 1er permettant d’identifier les indicateurs de réussite. Il en était ressorti des indicateurs d’amont et des indicateurs d’aval. Le 2ème atelier avait permis de déterminer une feuille de route sur laquelle vous allez prendre appui (étapes 3 et 4 de cette feuille de route) pour élaborer une ébauche de cahier des charges.

Eléments de réponse suite aux questions posées lors du COPIL1 et des points d’étape schématisés dans le CR de ce 1er COPIL sur les étapes 1 et 2 de la feuille de route dessinée précédemment :

- quid du financement ? 🡪 prise en charge des frais par l’ERHR à partir des devis des partenaires pour les salariés d’ESMS et des frais de déplacement pour les bénévoles d’association ainsi que pour les personnes et aidants. Prise en charge également des repas. La sensibilisation sera payante pour les professionnels inscrits.

Ne pas démultiplier les lieux de sensibilisation et constituer 2 groupes pour commencer :

Groupe 1 : PO – Aude et Ouest Hérault

Groupe 2 : Est Hérault – Gard et Lozère

Cette répartition a été réfléchie à partir des réponses à l’enquête qui avait été menée avec la répartition suivante :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Départements | Structures enfants | Structures adultes | TOTAL |
| 11 | 3 | 1 | 4 |
| 30 | 2 | 5 | 7 |
| 34 | 5 | 4 | 9 |
| 48 | 0 | 1 | 1 |
| 66 | 0 | 2 | 2 |
| Sous-total | 10 | 13 | 23 |
| Total | 23 |

- comment avoir une boîte à outils commune ? comment centraliser les éléments de construction ? L’ERHR va se doter d’une plateforme collaborative livrée par notre Equipe Nationale. Cela nécessite de former l’équipe et permettra d’avoir un espace dédié, protégé, partagé avec l’ensemble des partenaires. S’il n’est pas opérationnel au moment de démarrer le COTECH, un Google Docs ou Dropbox sera mis en place.

🡪 Ebauche d’un cahier des charges des actions de sensibilisation (travail en 2 sous-groupes)

CRITERES D’ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT :

* Couverture géographique : 2 sites

|  |  |
| --- | --- |
| Site Ouest de l’ex Languedoc Roussillon | Site Est de l’ex Languedoc Roussillon |
| 11 | 30 |
| Ouest 34 | Est 34 |
| 66 | 48 |

* Temporalité

La durée prévue de la sensibilisation est de 3 jours : 1 journée par thématique.

Les stagiaires seront réunis par groupe de 8 à 16 maximum (chiffre pair pour les mises en situation).

La sensibilisation sera, de préférence, organisée dans les locaux des ESMS inscrits afin d’inscrire cette sensibilisation dans une dynamique de réseau partenarial.

Les horaires de sensibilisation seront à préciser ultérieurement : 6h/jour.

ORIENTATIONS DE LA SENSIBILISATION :

* Caractéristique de la population concernée :

Concerne les situations handicaps rares en structures enfants et adultes (établissement ou service) dont les troubles associés relèvent de la DA, de la DV ou de surdicécité.

* Public cible :

Professionnels de ces établissements et services : cadres, professionnels de l’accompagnement.

Les objectifs sont différents pour les professionnels des équipes d’évaluation des MDPH, personnes et familles qui seront plutôt à solliciter comme ressources.

* Format des différents temps de sensibilisation

Chronologie des différents troubles à aborder : surdicécité en dernier.

Rythme : 3 journées réparties à 1 mois d’intervalle, chaque journée traitant 1 thématique.

Modalité : tout en présentiel

* Objectifs pédagogiques

Apporter des connaissances générales sur chaque type de déficience et ses retentissements. Pourrait être un tronc commun pour les 3 modules.

Apporter des savoir-faire concernant :

* L’adaptation des modalités de communication en fonction du handicap sensoriel
* Les moyens de compensation permettant d’apporter une bonne qualité de vie à la personne

But final : favoriser une dynamique infra régionale sur un territoire ne disposant pas d’établissement spécialisé dans le champ adulte avec la perspective de construire des partenariats ressources et si besoin à termes d’une communauté de pratiques.

Mixer la technicité avec le vécu des personnes concernées et des aidants : parcours des personnes/parcours des familles. Des binômes professionnels/aidants pourraient être constitués.

* Grandes lignes de contenus

Apports théoriques, de connaissances spécifiques – Mises en situation ++++

* Animateurs des sensibilisations

Personnes ressources à mobiliser : des techniciens, des témoignages de personnes concernées et des témoignages d’aidants. Veiller à ne pas solliciter les aidants des personnes accueillies dans les établissements inscrits à la sensibilisation.

* Evaluation

*La partie « Evaluation » sera abordée dans un dernier COPIL en amont de la 1ère action où seront présentés les travaux du COTECH pour validation.*

Souhait du COPIL en termes de perspectives : une journée avec tous les partenaires et les personnes concernées. Ce serait très riche mais demande une grosse organisation. A garder en tête pour un projet qui pourrait compléter celui-ci lorsqu’il aura été mené à son terme.

# SUITES DONNEES

L’Equipe Relais, porteuse de ce projet, en coopération avec l’ensemble des parties prenantes va prendre attache auprès de chacun des partenaires pour constituer le COTECH (Comité TECHnique).

Le COTECH pourra démarrer une fois les personnes ressources définies avec les parties prenantes. Ce COTECH aura pour mission de construire le canevas des modules avec le cahier des charges qui leur sera présenté. Le COTECH réfléchira également à la manière dont il perçoit la communication externe à partir des éléments de construction des modules.

Deux séances d’1h30 seront nécessaires pour travailler l’ensemble.

Chaque séance de COTECH travaillera en sous-groupes thématiques comme suit :

- groupe « sensibilisation à la déficience auditive »

- groupe « sensibilisation à la déficience visuelle »

- groupe « sensibilisation à la surdicécité »

Chaque membre du COTECH s’inscrit en fonction de ses compétences et de sa sensibilité dans l’un des groupes. Le travail de ce COTECH sera ensuite présenté au COPIL pour être amendé puis validé.